

12^e
**FLO
RA
LIES**

PARTICIPEZ AU CONCOURS

DANS NOTRE ÉCOLE, SEMONS DES FLEURS !

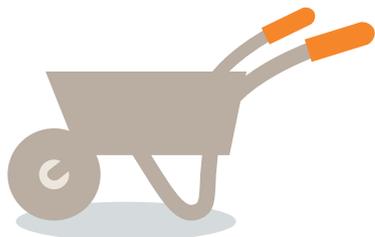
« Si la vie n'est qu'un passage,
sur ce passage au moins
semons des fleurs. »

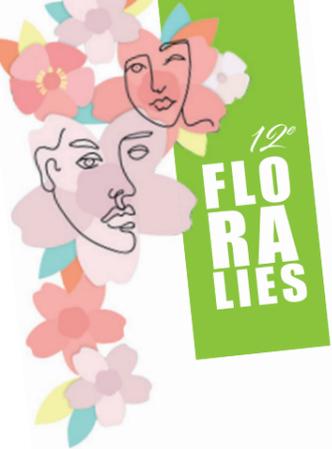
Montaigne



**DE NOMBREUX PRIX À GAGNER
POUR LES 20 CLASSES LAURÉATES
ET DES LOTS POUR TOUTES
LES CLASSES PARTICIPANTES !**

**8 œuvres seront sélectionnées et exposées
lors des Floralies Internationales de Nantes
du 8 au 19 mai 2019, parmi lesquelles
les visiteurs désigneront le prix
« Coup de coeur du public ».**





LES FLORALIES INTERNATIONALES DE NANTES : une exposition florale prestigieuse

Rendez-vous incontournable pour les créateurs et designers d'horticulture professionnels et amateurs, français et étrangers, les Florales Internationales exposent tous les 5 ans des réalisations florales et des compositions végétales extraordinaires de créativité.

Les artistes de la 12^{ème} édition s'exprimeront sur le thème « Fleurs à vivre », inspiré de la citation de Montaigne « Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs », dans des mises en scène illustrant la place et l'accompagnement des fleurs dans les grandes étapes de notre vie.



Le Comité des Florales, organisateur des Florales Internationales, en partenariat avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants), **organise le concours « Dans notre école, semons des fleurs ! » pour associer les classes d'écoles maternelles et élémentaires à cette manifestation ornementale.**

CONCOURS « DANS NOTRE ÉCOLE, SEMONS DES FLEURS ! »

OBJET DU CONCOURS

« Dans notre école, semons des fleurs ! »

Le concours est ouvert aux classes maternelles et élémentaires de France métropolitaine et des Départements et Régions d'Outre-Mer. Les classes participantes concourent dans l'une des deux catégories proposées :

Catégorie JARDIN FLEURI :

Les classes réalisent un fleurissement de printemps original avec une diversité et un choix pertinent de végétaux, dans le jardin d'école, dans un carré de culture ou en jardinières. Ce fleurissement à partir de bulbes à fleurs, des plantes bisannuelles et/ou vivaces pourra être thématique : couleurs, formes, diversité de fleurs...

Catégorie JARDIN CRÉATIF :

Dans l'idée des ateliers créatifs, les classes créent des décors artistiques et originaux avec des végétaux en détournant de leur utilisation habituelle des objets de récupération.

Quelle que soit la catégorie choisie, les élèves donneront un titre à l'ensemble réalisé et rédigeront une présentation de leur projet avec les choix retenus et les étapes de la mise en œuvre du projet.



INSCRIPTION DE VOTRE CLASSE

Pour inscrire votre classe, complétez le formulaire en ligne sur le site : www.jardinons-alecole.org, rubrique « Au-delà de mon école »

ou envoyez un mail à angelique.concoursfloralies@gnis.fr en indiquant précisément les coordonnées complètes de votre école (nom de l'école, adresse complète, email de l'école, téléphone), vos nom et prénom, le niveau de votre classe et le nombre d'élèves.

Les classes inscrites recevront régulièrement des informations par mail et des supports pédagogiques de la part des organisateurs du concours afin de les accompagner tout au long de leur participation.

FORME DU RENDU DES RÉALISATIONS ET ENVOI

La réalisation des élèves sera prise en photo par l'enseignant et **envoyée par mail à l'adresse : angelique.concoursfloralies@gnis.fr**

Intitulé du fichier photo : **codepostal_nomecole_classe**
Format et poids de la photo : jpeg de 3,5 Mo à 5 Mo

Le dossier de présentation de la réalisation (au minimum une page A4 recto/verso) sera également **envoyé par mail à l'adresse : angelique.concoursfloralies@gnis.fr**
Format de la présentation : doc, docx (Word) ou pdf

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS « DANS NOTRE ÉCOLE, SEMONS DES FLEURS ! » est déposé à SCP LOISEAU – GEYELIN, Huissiers de justice 23 rue de la Brotonnerie 45000 Orléans. Il est également consultable en ligne sur le site « Jardinons à l'école », rubrique « Au-delà de mon école ».

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
**31 Janvier
2019**

DATE LIMITE
DE RÉCEPTION
DES ŒUVRES
**30 Avril
2019**



20 ŒUVRES SÉLECTIONNÉES PAR LE JURY

Le jury du concours composé d'enseignants, de représentants d'associations de jardiniers, du Comité des Floralies et du Gnis se réunira :

le 3 mai 2019 pour désigner les lauréats dans chacune des deux catégories, « Jardin fleuri » et « Jardin créatif », et selon les deux niveaux, maternelle et élémentaire.

Pour attribuer les récompenses, les membres du jury jugeront la qualité et la pertinence du choix des végétaux pour la catégorie « Jardin fleuri », et l'esprit créatif, l'inventivité et l'originalité de la réalisation pour la catégorie « Jardin créatif ».

8 ŒUVRES EXPOSÉES LORS DES FLORALIES POUR DÉSIGNER LE PRIX « COUP DE CŒUR DU PUBLIC »

Les œuvres des classes lauréates du Grand prix et du 2^{ème} prix dans la catégorie « Jardin fleuri » et du Grand prix et du 2^{ème} prix dans la catégorie « Jardin créatif » et pour chaque niveau, soit **8 au total, seront exposées durant les Floralies Internationales du 8 au 19 mai 2019.**

Le public sera invité à voter pour désigner l'œuvre « Coup de cœur du public ».

DES RÉCOMPENSES POUR TOUTES LES CLASSES PARTICIPANTES

Les prix seront décernés dans chacune des deux catégories « Jardin fleuri » et « Jardin créatif », et selon les deux niveaux, maternelle et élémentaire.



GRAND PRIX :

Une participation financière à hauteur de 250 € pour l'acquisition d'équipement de jardinage et/ou l'achat de végétaux.



2^{ÈME} AU 5^{ÈME} PRIX :

Un kit pédagogique « Je découvre la vie d'une plante » et les ouvrages « Artistes de jardins » et « Les enfants, venez jardiner ».



PRIX « COUP DE CŒUR DU PUBLIC » :

2 mallettes pédagogiques pour partir à la découverte des papillons des jardins et créer des refuges à insectes.



POUR TOUTES LES CLASSES PARTICIPANTES :

Un ensemble de fiches, de guides, de posters pour développer un projet de jardinage à l'école.

LA REMISE DES RÉCOMPENSES

Les classes récompensées d'un Grand Prix **seront informées par téléphone dès le 6 mai 2019.** Les autres lauréats recevront leurs récompenses par courrier dans la deuxième quinzaine de mai, y compris pour le **coup de cœur qui sera décerné le 19 mai 2019.** **Les résultats et les réalisations lauréates seront partagés sur le site « Jardinons à l'école » et auprès de la presse.**